

Objet : Circulaire 2557 du 12/12/2008 suppression de la Commission d'homologation, complément d'information
Réseaux : Tous
Niveaux et services : Supérieur
Période : année académique <i>2008-2009 et suivantes</i>

Pour information :

- Aux chefs des établissements de l'enseignement de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement de promotion sociale subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des services d'inspection et de vérification de l'enseignement de promotion sociale.

Autorité : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
Signataire : Chantal KAUFMANN, Directrice générale
Gestionnaire : Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche Scientifique
Personnes ressources : Christian NOIRET/Nadia Lahlou, Direction de la Réglementation tel : 02/690.87.96
Références : DR/RSG/086391/CHK/CN/NL

Nombre de pages : 1

1080 Bruxelles, le 02/02/2009

Vos correspondants :
Christian NOIRET, Directeur
Nadia LAHLOU, Attachée - ☎ 32(2)690.87.96 –
☎ 32(2)690.88.90
E-mail : nadia.lahlou@cfwb.be

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

DR //RSG/086391/CN/NL

OBJET : information relative à la circulaire numérotée 2557 du 12/12/2008

Madame, Monsieur,

Par la présente, je porte à votre connaissance que la circulaire dont objet sous rubrique est une circulaire informative et ne contient pas d'instructions concernant la procédure de validation des certificats d'enseignement secondaire supérieur délivrés par les établissements de promotion sociale.

Elle vous a été adressée dans le but unique de vous informer de la nouvelle procédure de validation des certificats d'enseignement secondaire supérieur obtenus dans l'enseignement secondaire de plein exercice ou dans l'enseignement secondaire en alternance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN